

Décision

Générale

colonial

Décision n° 377 07/04/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

Est licencié de son emploi pour « absence irrégulière » Hoch Roble, infirmier, 6e échelon, en service à l'hôpital colonial. La présente décision aura effet pour compter du 1er avril 1949.